



Formation AFGSU en situation sanitaire exceptionnelle ANNEXE 3

Prise en charge d'une urgence collective en Pré-hospitalier

TEXTES DE REFERENCE

- Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

PUBLIC

Professionnel de santé et personnel des SAMU, SMUR, urgences, réanimation, concourant à l'aide médicale urgente.

Prérequis : Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence 1 ou 2

OBJECTIF

Acquérir les connaissances nécessaires pour intervenir en cas de situation sanitaire exceptionnelle en lien avec les recommandations françaises de bonne pratique.

CONTENU

Prise en charge d'une urgence collective en Préhospitalier

- › Connaître le plan ORSEC NOVI et son articulation avec le dispositif ORSAN
- › Identifier le rôle du SAMU, des SMUR, de la CUMP et de l'ARS dans l'organisation du plan ORSEC NOVI
- › Connaître les principes de régulation médicale des urgences collectives
- › Connaître les principes de triage et d'initiation du parcours de soins des patients dans le cadre de la régulation médicale
- › Maîtriser les techniques de prise en charge des blessés notamment les spécificités pédiatriques
- › Connaître les modalités de traçabilité des victimes (SINUS/SIVIC) et connaître les principes d'identitovigilance

- › Connaître la composition et les modalités de déploiement des Postes Sanitaires Mobiles (PSM)
- › Connaître les principes de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès
- › Identifier les troubles psychiques post-traumatiques chez les blessés et parmi les personnels et professionnels de santé intervenants

DUREE DE FORMATION

1 jour (7h)

Dates :

<https://cesu02.fr/>

EVALUATION DES ACQUIS

- ⇒ **Au début** : tour de table, évaluation des connaissances antérieures (QUIZ)
- ⇒ **En cours** : Évaluation formative au cours d'activités réflexives tout au long de la formation
- ⇒ **À l'issue** : Questionnaire
Présence conditionnant la validation

Satisfaction des participants

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Secrétariat CESU 02

Tél : 03.23.80.61.02

Fax : 03.23.26.20.25

Mail : secret.cesu02@ch-laon.fr

Délai d'accès disponible

sur: <https://cesu02.fr/>

Personnes en situation de Handicap : Veuillez-vous rapprocher du secrétariat du CESU 02

Groupe de 12 personnes